

Procès-verbal de visite de contrôle périodique d'une installation électrique non-domestique à basse tension et très basse tension suivant les prescriptions du RGIE Livre 1 (AR 08/09/2019)

Visite effectuée par : **Robert Frédéric**

Date de visite : **23/07/2024**

Date d'émission : **23/07/2024**


 **Robert Frédéric**
ENERCETEC 0455/12.67.52

Schéma(s) unifilaire(s) : **0**

Plan(s) de position : **0**

Documents des influences externes : **0**

Annexe(s) : **0**

NB : Nous attirons votre attention sur le code du bien-être Livre III – Titre 2 Installations Electriques concernant les prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail.

1. Identification :

Adresse de l'installation : **La Bergerie, 100 rue de Mosanville à 5101 Lives-sur-Meuse**

Installation contrôlée : **la Bergerie / Gîte / Chambres Hôtes**

Installateur : **Crommen, 62 rue Lucien-Ponlot à 5140 Ligny**

2. Base(s) du contrôle :

- **RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES (RGIE) - Livre 1 (AR 08/09/2019).**

3. Conclusion :

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

L'installation électrique dont il est question dans le présent rapport est conforme aux prescriptions définies au point 2.

Le prochain contrôle est à effectuer avant le : **23/07/2029**

4. Caractéristiques de l'installation :

4.1. Alimentation :

Tension nominale : **3N400V**

Compteur BT : n°:32001146

Protection : Existante de 250A

Alimentation tableau principal : VFVB - 4x35mm²

Schéma de mise à la terre : **TT**

Protection générale : thermique :

Protection générale : **160A / 300mA - type A**

4.2. Dossier de l'installation électrique :

Schéma des circuits :	sur place,
Plans de position :	sur place,
Influences externes :	sur place,
Plans de position des prises de terre :	dérogation Partie 8.
Liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile :	dérogation Partie 8.
Plans des installations de sécurité et/ou critiques	néant.
Liste des installations de sécurité et/ou critiques	néant.
Analyse de risques ancienne installation électrique (avant le 01/01/1983) :	non applicable.
Analyse de risques installation électrique ancien RGIE (avant le 01/06/2020) :	non applicable.

4.3. Prise de terre :

Type de prise de terre : Boucle(s) de terre

4.4. Tableau(x) :

Nom	Alimentation de	Type	Section (mm ²)	Nb de circuit(s)	Nb de circuit(s) réserve(s)
TD1	compteur	EVAVB	35	77	0
TD2	TD1	EVAVB	35	35	0
TD3	Compteur	EVAVB	35	26	0
TD4	Compteur	EVAVB	25	12	0
TD5	TD4	XVB	6	2	0
TD6	TD1	XVB	6	4	0
TD7	TD4	XVB	2,5	3	0
TD8	TD3	XVB	6	6	0
TD9	TD3	XVB	6	6	0
TD10	TD2	XVB	4	3	0
TD11	TD3	XVB	4	2	0
TD12	TD3	XVB	4	2	0
TD 1Chambre d'Hotes	compteur	VFVB	25	17	0
TD2 chambres d'Hote	TD1	XVB	10	11	0
TD3 chambres d'Hotes	TD2	XVB	6	2	0
TD4 chambres d'hôte	TD1	XVB	6	8	0
TD5 chambres d'Hote	TD1	XVB	6	4	0
TD Maison	compteur	VFVB	16	19	0

5. Contrôle :

5.1. Base(s) :

Type de contrôle : **Chapitre 6.5. Visite de contrôle.**

Dérogations : **Chapitre 8.3 - Dispositions dérogatoires pour les installations électriques non-domestiques existantes.**

Sous-section 4.2.4.4 : Protection contre les chocs électriques par contacts indirects dans les lieux non-domestiques

5.2. Mesures/Essais :

Résistance de dispersion de la prise de terre : **10Ω**

Isolement : **toutes les mesures d'isolement ont donné des valeurs satisfaisantes**

Valeur de la mesure : **100 MΩ**

6. Infractions/Observations/Notes

Inf/Obs

Article réf.

Véant .

Infraction(s) – Observation(s)